



Possibilité de regrouper 2 associations.

Par **EcoleAlternative**, le 11/03/2015 à 03:07

Bonjour,

Nous avons le projet de créer une nouvelle école associative alternative. Mais nous ne souhaiterions pas que l'argent soit une barrière pour y accéder. Nous connaissons une école associative du même type qui a l'agrément de l'Education nationale et qui se trouve sur Lyon. Cette école accepterait de nous "parrainer". Notre projet serait à proximité sur villeurbanne. L'idée du parrainage serait d'ouvrir une classe supplémentaire mais délocalisée géographiquement et sur une autre commune (toujours sur le grand Lyon toutefois). Quels sont les possibilités et surtout les barrières juridiques. Est-ce possible? Est-ce forcément une seule associatio? 2 associations différentes (mais l'une au dessus de l'autre??) peuvent elles se partager l'agrément de l'éducation nationale? Si cette première phase de 5 ans est possible, comment faire pour se séparer en 2 structures différentes par la suite et obtenir 2 agrément au bout de 5ans. Et bien d'autres questions...

Cordialement,
Stephane xxxxx

Par **salso**, le 01/07/2015 à 16:06

bonjour,

je me permets de répondre avec mes connaissances de membres actif d'une école associative.

dans le cas que vous expliquez, il me semble que votre école sera une annexe pédagogique

de l'école de Lyon; de cette manière les effectifs de votre école ainsi que celle de Lyon seront réunis pour demander des postes éducation nationale. Le problème pour vous si vous ne passez pas par ce biais là, c'est que pendant 5 ans ce sera à vous de financer le poste d'enseignant. tant que l'école ne sera pas contractualisée.

question association par expérience il vaut mieux que ce soit 2 associations différentes pour gérer l'école. le côté associatif n'ayant aucun lien avec le côté pédagogique.

si vous optez pour la solution annexe de l'école de Lyon, au bout de 5 ans vous pouvez demander à ce que votre école devienne un établissement à part entière.

par contre il ne faut pas oublier que dans ce cas de figure si c'est une annexe le chef d'établissement de l'école de Lyon est également chef d'établissement de votre école.

voilà j'espère que je vous ai donné quelques infos...

cdt

salso